

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François

Objet : Construction de la nouvelle caserne de gendarmerie : Avenant 2 au marché De maîtrise d'œuvre.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N°97/2020

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie, Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la modification en cours d'exécution à apporter au marché de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 139 et 140 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour un montant d'avenant 2 positif de 10 700 € hors taxes ; faisant passer le marché de maîtrise d'œuvre au montant de 216 181.84 € hors taxes.

Ces explications apportées,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime :

- A accepter l'avenant 2 positif au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 10 700 € hors taxes;
- A autoriser Monsieur le Maire à signer le document d'avenant 2 positif.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,